

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JANVIER 2022
--

SEANCE OUVERTE A 20 h 40

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Nicolas BOOS.

ABSENTS EXCUSÉS : M Émeric BOSSIS, Mme Isabelle WHELAN.

M Émeric BOSSIS donne procuration à Mme Catherine LIGNÉE,
Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

En préambule, le maire évoque la disparition tragique au lac de Chalain des 4 adolescents du Lycée Paul Émile Victor de Champagnole à savoir Sarah DUFAY, Noé ARTUSO, Natacha MONNET et Nathan MENOUD et celle du Brigadier Alexandre Martin mort pour la France au Mali. En leur mémoire, une minute de silence est observée.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Le maire présente ses vœux au conseil municipal et souhaite de bonnes actions au profit de la commune.

Le repas du 12 décembre 2021 des soixantenaires et plus a été très apprécié.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2021.

2. DÉBATS BUDGÉTAIRES

Concernant les débats budgétaires, ils ont pour but de débattre sur les divers projets à retenir au budget 2022 qui sera voté en mars 2022.

21. Façade de la mairie

- Coût : 22 000 € TTC
- La Dst, les fonds de concours et la Detr ont été accordés en 2021. Les travaux doivent être terminés en avril 2023 pour bénéficier de la Detr.
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2022 car ils sont tributaires des conditions climatiques et il convient de respecter l'échéance d'avril 2023 pour la Detr.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à retenir en 2022.

22. Mise en eau de la fontaine

- Coût : 10 300 € TTC
- La Dst, les fonds de concours et la Detr ont été demandés en 2021 et les réponses sont attendues en 2022. Les travaux doivent être terminés en avril 2024 pour bénéficier de la Detr.
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2022 afin de terminer la restauration de la fontaine.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal ; travaux à retenir en 2022.

23. Aménagement du local d'archives

- Coût : 2 500 € TTC
- La Dst, les fonds de concours et la Detr ont été demandés en 2021 et les réponses sont attendues en 2022. Les travaux doivent être terminés en avril 2024 pour bénéficier de la Detr.
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2022 car il y a urgence à disposer du meuble supplémentaire.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à retenir en 2022.

24. Aménagement du terrain de boules

- Coût : 1 000 € TTC
- La Dst, les fonds de concours et la Detr ont été demandés en 2021 et, à ce jour, seuls la Dst et les fonds de concours ont été accordés. Les travaux doivent être terminés en avril 2024 pour bénéficier de la Detr.
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2022.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à retenir en 2022.

25. Aménagement du local cuisine de la mairie

- Le projet consiste à disposer d'un coin cuisine comportant un plan de travail, un évier double-bac, un four électrique, une plaque à induction, un lave-vaisselle, un micro-ondes.
- Coût estimé : 4 000 € TTC
- La Dst, les fonds de concours et la Detr n'ont pas été demandés.
- Débat : le conseil est favorable à ce projet et prendra sa décision après examen de devis.

26. Remplacement des portes de la mairie

- Coût : 10 000 € TTC
- La Dst, les fonds de concours et la Detr n'ont pas été demandés.
- Proposition : travaux à différer.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à différer.

27. Réfection chemin Four des Canadiens

- Coût : 17 000 € TTC
- La Dst, les fonds de concours ont été accordés en 2021. La Detr a été demandée en 2021. Les travaux doivent être terminés en avril 2024 pour bénéficier de la Detr.
- Proposition : travaux à inscrire budget 2022 car ils constituent un accès valorisé, pérenne et en cohérence avec le Four des Canadiens qui est un marqueur de la commune. Seront traités : le chemin, l'accès au Four et son pourtour.
- Débat : Le conseil municipal débat sur des solutions alternatives.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : étudier les solutions alternatives.

28. Réfection du chemin de l'Étang

- Coût : 28 000 € TTC
- La Dst et les fonds de concours ont été refusés. La Detr a été demandée en 2021. Les travaux doivent être terminés en avril 2024 pour bénéficier de la Detr.
- Proposition : travaux à différer en 2023.
- Débat : Le débat fait apparaître la nécessité de contracter un emprunt important si les travaux sont programmés en 2022. Par contre, si la réfection est programmée en 2023 ou 2024, la mairie contractera, si nécessaire, un emprunt moins important.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à différer en 2023 ou 2024.

3. DÉBAT BUDGÉTAIRE, RESSOURCES FINANCIÈRES : EMPRUNT

Le maire apporte les données suivantes :

- À ce jour, la trésorerie permet de financer la réfection de la façade de la mairie.
- Si les travaux Mise en eau de la fontaine, Aménagement du local archives, Aménagement de la cuisine, Aménagement du terrain de boules et Réfection du chemin Four des Canadiens sont réalisés en 2022 pour un montant total de 35 000 € TTC, la commune n'aura en final à sa charge que la somme de 7 000 €.
- Proposition : inscrire dans le budget 2022 un emprunt de 20 000 € afin de disposer d'un fonds de roulement. Cet emprunt ne sera demandé que si le disponible en trésorerie le rend nécessaire.

4. CHOIX DU DEVIS DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BOULES

Le maire présente deux devis qui se différencient par le niveau de nettoyage du terrain et par le remplacement du sable :

- Jean-Michel Dole : 810 € TTC
- Mickaël Melin : 4 875 € TTC

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de retenir le devis de Jean-Michel DOLE pour un montant de 810 € TTC et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

5. CHOIX DU DEVIS DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU FOUR DES CANADIENS

Le maire présente trois devis qui se différencient par la nature de la couche de roulement :

Entreprise	Montant TTC	Nature couche de roulement.
EUROVIA	16 940 €	: enrobé sur tout le chemin (200 m) et le pourtour du Four des Canadiens.
SJE	8 900 €	: enrobé sur 19 m depuis le chemin de Fontenette puis chemin blanc.
Jean-Michel DOLE	6 900 €	: chemin blanc.

Le conseil municipal débat sur les devis proposés, leur montant et la nature des couches de roulement.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de reporter la décision de choix de devis à un prochain conseil municipal.

6. DÉSAFFILIATION DU GRAND DOLE DU CENTRE DE GESTION DU JURA

Le maire apporte les éléments suivants :

- Le Centre de Gestion soutient les collectivités dans la gestion de leur personnel : application du statut de la fonction publique, gestion des personnels suivi maladies imputables au service, archivage, etc...
- Toutes les communes Jura sont affiliées excepté Lons le Saunier, Dole et le département.
- Le Grand Dole sollicite la désaffiliation car son effectif est supérieur à 350 agents.
- Il n'y aura pas d'impact sur les taux de cotisation qui n'ont pas augmenté depuis 30 ans.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) la demande de désaffiliation du Grand Dole du Centre de Gestion du Jura.

7. INFORMATIONS

71. Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

- Les CRTE ont vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique.
- Le CRTE lie la Préfecture et la Communauté de communes.
- La commune a déclaré l'aménagement de l'abord de l'Étang du Pasquier et celui du réservoir à la Communauté de communes pour prise en compte dans le CRTE.

72. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

- Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.
- Durant la durée de son élaboration (5 à 6 ans), les communes seront consultées et la concertation sera organisée à tous les niveaux.
- Un plan de la commune sous format numérique est présenté avec les parcelles.

8. DIVERS

81. Modification de la plage horaire d'extinction partielle de l'éclairage public ; jours sans extinction partielle nocturne en 2022

Le maire propose de remplacer la plage d'extinction partielle de l'éclairage public de « 23h à 6h » par « 23h à 5h ». Par ailleurs, il propose de reconduire pour 2022 l'absence d'extinction partielle de l'éclairage public durant les nuits du 24 au 25 décembre 2022 et du 31 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de remplacer la plage d'extinction partielle de l'éclairage public de « 23h à 6h » par « 23h à 5h » et de supprimer l'extinction partielle de l'éclairage public durant les nuits du 24 au 25 décembre 2022 et du 31 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023.

82. Douche de l'appartement du 1^{er} étage du bâtiment mairie

Des devis sont en cours d'établissement afin de réparer voire remplacer la douche qui présente des fuites d'eau.

83. Foyer Rural

Lors de la réunion du 9 décembre 2021, le bureau du foyer rural de Saint Germain en Montagne a été renouvelé. L'association a pris pour nom « Les Joyeux de la Fresse ».

Activités prévues : Carnaval, Marche de Printemps, concours de pétanques.

84. Remerciements dons aux associations

Le maire déclare avoir reçu les remerciements de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Jura (Les PEP 39).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.



Le Maire
Jacques HUGON